## **Histoire**

### L'influence des jésuites à Vatican II

**Philippe Chenaux**, Rome historien

Le 25 janvier 1959, le pape Jean XXIII annonçait, trois mois à peine après son élection, sa décision de convoquer un concile œcuménique. La surprise était totale. Tous ses prédécesseurs y avaient songé, mais aucun d'eux n'avait osé prendre cette décision. La Compagnie de Jésus, déjà impliquée dans le processus de réflexion préalable, prit à cœur de servir le projet et de le diffuser.¹

Professeur d'histoire de l'Église moderne et contemporaine à l'Université du Latran (Rome) et directeur de son centre de recherches sur Vatican II, Philippe Chenaux a écrit ou co-écrit nombre d'ouvrages sur cette période, dont un portant sur le cardinal Charles Journet (Mame 1995), mais aussi des biographies de personnalités catholiques, telles que Pie XII (Cerf 2003) ou Paul VI (Cerf 2015).

Les projets les plus avancés de reprise du premier concile du Vatican, suspendu sine die par le pape Pie IX en octobre 1870 à la suite de la guerre franco-prussienne et de l'entrée des troupes piémontaises dans la Ville éternelle, avaient été élaborés sous les pontificats de Pie XI et de Pie XII. En mars 1948, Pie XII avait chargé la Congrégation du Saint-Office de réfléchir à la question.

Une commission spéciale préparatoire, dont le secrétaire était un jésuite de Louvain, le Père Pierre Charles, s'était réunie à plusieurs reprises entre février et juillet 1949. Les travaux, placés sous le sceau du plus grand secret, continuèrent jusqu'en janvier 1951. Les membres de la commission n'avaient pas réussi à s'entendre sur la manière d'envisager le futur concile. À la fin, pour des raisons non encore complètement élucidées, le concile projeté par Pie XII ne vit pas le jour.

La préparation de Vatican II commença avec la décision de Jean XXIII, rendue publique le 17 mai 1959, d'instituer une Commission antépréparatoire chargée de consulter l'épiscopat. Tous les futurs Pères conciliaires reçurent une lettre leur demandant d'exprimer « en toute liberté et sincérité » « leurs avis, conseils et suggestions » pour le futur Concile. Le pape n'avait voulu fournir aucun questionnaire pour laisser les évêques totalement libres d'exprimer leurs opinions.

#### Les canaux institutionnels

Les supérieurs des grandes congrégations religieuses étaient du nombre. À la différence de tant d'autres prélats romains, ils marquèrent un réel intérêt pour la consultation voulue par Jean XXIII. Le votum [n.d.l.r.: avis sur une décision à prendre] que rédigea le jésuite Jean-Baptiste Janssens était empreint de prudence. S'il pointait le danger d'un humanisme sans Dieu ou d'un relativisme philosophique émancipé de la scolastique, il se montrait en revanche favorable à l'introduction des langues vernaculaires dans la liturgie. Membre de la Commission centrale préparatoire et de la Commission des religieux, le général des jésuites, par contre, n'y joua pas un rôle très en vue en raison de problèmes de santé.

La voix de la Compagnie s'exprima aussi à travers les vota des grandes institutions jésuites de Rome: l'Université grégorienne, l'Institut biblique pontifical (Biblicum), l'Institut

## **Histoire**

# L'influence des jésuites à Vatican II

pontifical oriental. Toutes les trois dépendaient directement du supérieur général.

Sous Pie XII, l'Université grégorienne avait joui d'un primat indiscuté parmi les institutions académigues pontificales. Ses professeurs avaient tenu à rester à l'écart de la grande querelle autour de la « nouvelle théologie » qui avait déchiré le petit monde des théologiens catholiques à la fin des années guarante. Leur volonté de fidélité aux directives du magistère ne leur permettait quère d'anticiper les évolutions conciliaires. L'enseignement dispensé restait, dans l'ensemble, très traditionnel. Assez consonants avec les vues exprimées par leur supérieur général, les vota de la Grégorienne restaient empreints d'une grande prudence.

Les propositions du Biblicum, sur l'ensemble du corpus, tranchaient en revanche par leur audace. Les exégètes de la Compagnie y défendaient la liberté de la recherche dans le domaine scripturaire, mais se prononçaient aussi pour une condamnation très ferme de l'antisémitisme. Leur plaidoyer en faveur des méthodes nouvelles en matière d'exégèse ne faisait pas l'unanimité dans le petit monde académique romain. Les thèses du Biblicum seront d'ailleurs à l'origine d'une violente querelle avec les professeurs de l'Université du Latran, défenseurs de la doctrine traditionnelle.<sup>2</sup>

La grande figure de l'Institut biblique, à la fin des années cinquante, n'était autre que celle de son ancien recteur pendant de longues années: le jésuite allemand Augustin Bea. Créé cardinal par Jean XXIII en décembre 1958, celui-ci avait été le conseiller très écouté en matière d'exégèse biblique et le confesseur de Pie XII. Nommé président du nouveau Secrétariat pour l'unité des chrétiens fondé, à son initiative, par Jean XXIII en juin 1960, il allait s'affirmer comme l'un des partisans les plus résolus de l'aggiornamento. Loin de se limiter à une « mission d'information» auprès des autres Églises et communautés chrétiennes, le Secrétariat du cardinal Bea se voulut, en effet, «un Secrétariat pour la promotion de l'Unité chrétienne». Son rôle dans la rédaction des grands textes du concile Vatican II (sur la Révélation, sur l'œcuménisme, sur les juifs, sur la liberté religieuse) sera déterminant.

Le votum de l'Institut pontifical oriental demandait, quant à lui, de clarifier la doctrine catholique en matière d'ecclésiologie, afin de dissiper les « préjugés » des « dissidents orientaux », et se prononçait pour la création d'une Commission pontificale sur le communisme athée. Les vota émanant d'autres facultés jésuites en Europe (Espagne, Belgique, Irlande, Hollande, Allemagne, France) et hors d'elle (Philippines, États-Unis) furent également transmis à la Commission préparatoire du Concile.

#### Les experts privés et officiels

Si le cardinal Bea fut l'un des grands protagonistes de l'assemblée conciliaire, l'influence des jésuites à Vatican II s'exerça avant tout au niveau des experts (periti). L'un d'eux avait joué un rôle-clef durant la phase de préparation: le jésuite hollandais Sebastian Tromp. Déjà influent sous le pontificat de Pie XII, ce professeur

de théologie de la Grégorienne avait collaboré à la rédaction des grandes encycliques doctrinales du pontificat: *Mystici Corporis* (1943), *Mediator Dei* (1947) et surtout *Humani generis* (1950). Consulteur du Saint-Office, il incarnait à lui seul la théologie romaine à la veille du Concile. Nommé secrétaire de la Commission théologique préparatoire présidée par le cardinal Ottaviani, il devait imprimer sa marque sur l'ensemble des schémas doctrinaux distribués aux Pères à l'automne 1962.

Le refus des schémas préparatoires par l'assemblée permit l'entrée en scène des théologiens non romains lors de la première session de Vatican II. Ceux-ci se trouvèrent en situation de devoir produire des schémas alternatifs à ceux rédigés par les commissions préparatoires, fondés sur les textes bibliques et patristiques.

L'un des premiers et des plus diffusés sera celui sur la Révélation du Père Karl Rahner sj, rédigé en collaboration avec l'abbé Joseph Ratzinger, le futur Benoît XVI. Arrivé au Concile en qualité d'expert privé de l'archevêgue de Vienne, le cardinal Franz König, il sera nommé peritus officiel et jouera un rôle important dans l'élaboration des deux grandes constitutions dogmatiques du Concile: la constitution sur l'Éalise Lumen Gentium et la constitution sur la révélation Dei Verbum. À l'instar d'autres théologiens jésuites allemands de l'école de Francfort présents au Concile (Johannes Hirschmann, Aloys Grillmeier, Otto Semmelroth), il se montrera critique, en revanche, à l'égard de la constitution pastorale Gaudium et Spes, stigmatisant le caractère «moralisateur» du texte et l'absence d'une théologie de la croix et de toute perspective eschatologique. En décembre 1964, il sera l'un des fondateurs, avec d'autres théologiens de la majorité conciliaire, de la revue *Concilium* et signera, quatre ans plus tard, la fameuse déclaration sur la liberté de la recherche théologique.

D'autres théologiens jésuites jouèrent un rôle de premier plan à Vatican II, à commencer par les Français Jean Daniélou et Henri de Lubac. Alors que le premier, professeur à l'Institut catholique de Paris, n'arrive au Concile qu'en octobre 1962, le second est associé dès l'origine à ses travaux comme consulteur de la Commission théologique préparatoire. Tous deux seront nommés experts officiels dès la première session. Très sollicité, le Père Daniélou prendra une part active à la rédaction du schéma XIII, la future constitution Gaudium et Spes. Plus en retrait, tout appliqué qu'il était à défendre l'œuvre de son confrère Teilhard de Chardin, le Père de Lubac sera moins impliqué dans le travail des commissions, mais l'influence de sa pensée sur les grands textes de Vatican II est néanmoins réelle. L'un comme l'autre manifesteront très tôt leur inquiétude par rapport aux dérives de l'Église postconciliaire. Ils n'hésiteront pas, chacun à sa manière, à monter au créneau pour défendre le pape Paul VI contre les attaques dont il sera l'objet au lendemain de la publication de l'encyclique Humanae vitae, en juillet 1968.

#### **Apport d'outre-Atlantique**

La contribution du théologien jésuite américain John Courtney Murray à l'élaboration de la déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis humanae* mérite également d'être signalée. Professeur de théologie au Woodstock College (Maryland), rédacteur en chef de la revue américaine *Theological Studies*, le Père Murray avait été réduit au silence par Rome en 1955 à la suite de ses

## **Histoire**

# L'influence des jésuites à Vatican II

écrits sur la liberté religieuse. Arrivé au Concile comme expert privé du cardinal Francis Spellman, archevêque de New York, il sera nommé peritus conciliaire en avril 1963. L'élément décisif de sa pensée était la référence au modèle de la Constitution américaine, c'est-à-dire à un système constitutionnel qui garantissait la liberté des citoyens et proclamait l'incompétence de l'État en matière religieuse. La liberté religieuse était un droit par rapport à l'État, non pas rapport à Dieu; elle ne se confondait pas avec la liberté de conscience. En promouvant une conception essentiellement juridique de la liberté religieuse qui ne mettait pas en cause les devoirs de la conscience envers la «vraie religion », le jésuite permit le ralliement d'un grand nombre de Pères à ce texte.

On pourrait citer d'autres apports, tel celui du théologien hollandais de Maastricht Pieter Smulders sj à l'élaboration de la constitution *Dei Verbum*, ou celui du canoniste allemand de la Grégorienne Wilhelm Bertrams sj, l'auteur présumé de la fameuse *Nota explicativa praevia* sur la collégialité épiscopale.

#### Les médias

La présence des jésuites à Vatican II concerna aussi le domaine de l'information. Le Concile ne fut pas un conclave doctrinal mais un évènement médiatique couvert par les journaux du monde entier. Tous les

grands titres de la presse internationale eurent un correspondant à Rome qui suivait avec attention les travaux conciliaires et qui chaque jour publiait un article. Les grandes revues jésuites s'impliquèrent totalement dans l'événement.

La Civiltà cattolica, la revue des jésuites romains, occupe une place à nouveau directeur, part. Son Roberto Tucci si, futur expert au Concile, fut reçu à plusieurs reprises par le pape Jean XXIII durant la phase de préparation. Les bulletins d'information, publiés dans une section à part de la revue par Giovanni Caprile si, représentent aujourd'hui encore une source précieuse pour l'historien. Les chroniques de Robert Rouquette si de la revue Études, regroupées par la suite en deux gros volumes Vatican II, la fin d'une chrétienté (1968), furent parmi les plus lues. Les autres grandes revues culturelles jésuites, America, Razon y Fe, Stimmen der Zeit et, pour la Suisse, Orientierung et choisir (via notamment son correspondant à Rome Raymond Bréchet sj), contribuèrent à éclairer l'événement par toute une série d'articles largement diffusés. Si l'influence des jésuites à Vatican II fut donc bien réelle, celle du Concile sur la Compagnie le fut tout autant. La fin de ses travaux coïncida avec l'ouverture d'une nouvelle ère dans l'histoire de la Compagnie, sous l'égide de Pedro Arrupe sj,3 son supérieur de 1965 à 1981.

- 1 Cet article est tiré de Philippe Chenaux, «XX° siècle: face aux guerres mondiales et à la modernité», in Pierre-Antoine Fabre et Pierre Benoist (sous la direction), Les Jésuites. Histoire et dictionnaire, Paris, Laffont 2022, pp. 257-309.
- 2 Voir l'article de Jean Louis Ska sj, Exégèse, des notes à la musique, aux pp. 40-44 de ce numéro. (n.d.l.r.)
- 3 Directeur de choisir, Pierre Emonet sj est l'auteur d'une biographie qui vient de sortir Pedro Arrupe sj, un réformateur dans la tourmente, Paris/Bruxelles, Christus/Lessius 2022, 256 p. (n.d.l.r.)